

Economie criminelle: mode d'emploi

En note liminaire, il faut remarquer que la notion de fraude en tant que telle n'existe pas dans le code pénal, tout au plus emploie-t-on le mot dans l'article L.213-1 du code de la consommation qui esquisse une définition en renvoyant à la tromperie.

Par ailleurs, il faut préciser que le blanchiment d'argent consiste à introduire directement ou indirectement dans les finances officielles d'un organisme (club de foot par exemple) des fonds provenant d'activités illicites : drogue, escroquerie, trafic d'armes, prostitution, etc. La fraude, ou « noirciment », consiste à organiser par des montages adaptés la sortie de fonds légitimes vers une destination illégitime (caisse noire) et à constituer une réserve d'argent occulte à partir d'un flux légal.

Ainsi, l'organisation « blanchit » lorsqu'elle introduit des fonds illégaux dans son système comptable et de gestion ; elle noircit lorsqu'elle fait sortir illégalement des fonds non délictueux de son système comptable et de gestion pour remplir une caisse noire ou pour rémunérer un complice.

Noël Pons, conseiller au Service central de prévention et de corruption (SCPC), vient de publier un ouvrage intitulé « *Cols blancs et mains sales* » qui fait le tour des malversations constatables dans un monde où règne le pouvoir de l'argent.

Nous avons extrait pour nos lecteurs quelques passages significatifs.

■ La passion du jeu

A la question : Que feriez-vous si vous n'aviez pas assez d'argent pour parler ? 43 % de Thaïlandais interrogés disent qu'ils auraient tout simplement recours à l'emprunt, mais 2,5 % se disent prêts à se prostituer ou à prostituer leur conjoint... Les paris sur le football sont interdits là-bas, mais ils constituent une importante industrie souterraine. Une étude avait estimé la valeur des paris engagés au cours de l'euro 2004 à 814 millions d'euros.

■ Les machines à sous

Le groupement d'intervention régional (GIR) du Val-d'Oise a interpellé et placé en garde à vue quinze gérants de bars et sept autres personnes, dont les placiers des machines. L'enquête a démarré à partir d'une société qui loue les machines et les équipements. En effet, dans

cette société qui louait certes des jeux classiques mais aussi des jeux clandestins, les espèces qui transitaient étaient beaucoup trop importantes eu égard à l'activité. Chaque machine rapportait 1 500 euros par mois. La moitié de la somme était laissée aux joueurs et le reste partagé entre les placiers et les gérants.

■ Fraude aux Assedic

Une quarantaine de personnes ont été interpellées dans la région parisienne par les services de police. Le préjudice est pour l'instant évalué à 600 000 euros. Les montages étaient divers : faux certificats médicaux réalisés à partir d'originaux ; fausses identités pour de véritables malades qui percevaient ainsi plusieurs fois la même indemnité ; attestations salariales provenant de sociétés écrans ; bulletins de paye trafiqués.

■ Un détournement pur et simple

Un groupe de retraités d'un corps célèbre a créé une association. Son objet, louable, était la défense de ce corps par tous moyens. En effet, tous les moyens étaient utilisés.

La régie qui, par contrat, était chargée d'éditer l'inévitable mensuel était une entreprise non enregistrée. Elle était restée en Instance d'inscription au registre du commerce pendant plusieurs années. Elle avait pendant ce temps récupéré quelques millions d'euros et n'avait pas édité de journal ; en fait, à quoi aurait-il servi ? Il n'intéressait personne. Les complices se sont partagé les fonds et en ont joui un certain temps en bon père de famille, avant que les services de contrôle ne les récupèrent dans leurs filets.

■ Un cas de fraude massive

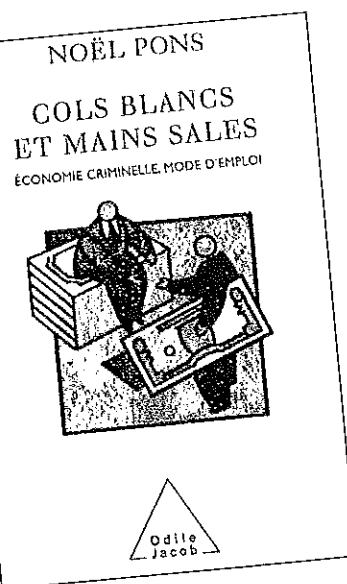
La garde civile en Espagne a découvert une fraude à l'examen du code de la route qui a permis à 12 000 candidats d'obtenir leur permis de conduire grâce aux réponses envoyées par les patrons d'auto-écoles sur leur téléphone portable. Ainsi, 84 personnes dont les 24 principaux responsables de ce réseau ont été arrêtées. Les autorités prévoient de fermer les autos-écoles impliquées dans ce trafic qui aurait rapporté aux responsables des gains de plus de 24 millions d'euros, soit 2 000 euros par candidat.

■ Le logiciel qui gagne

Un site proposait à la vente un logiciel qui était censé permettre de gagner dans divers jeux. Le logiciel valait 5 000 euros, il n'était possible de payer que par Internet. En revanche, le site était protégé, on pouvait donc payer en toute tranquillité. L'arnaque est évidente, si le site existe, c'est le logiciel qui n'existe pas ou qui ne permet pas de gagner dans les conditions exposées.

En conclusion, l'auteur, rappelant que « *pour lutter contre l'habileté de l'homme, il n'y a que l'homme* », insiste sur la nécessité de disposer de contrôleurs connaissant les techniques et les typologies spécifiques. Il précise qu'elles ne sont pas nombreuses et que, « *après un travail ingrat d'analyses des pièces et des listings avec de nombreux croisements d'informations et des recoupements divers, il est possible et même aisé de déceler la fraude, d'identifier les auteurs, leurs méthodes et les complicités éventuelles* ». ■

« *Cols blancs et mains sales* » de Noël Pons.
Editions Odile Jacob, 22,90 €.



PH. M. GUYOTTESSOR